



Fédération Nationale Autonome  
des Pupilles de la nation et Orphelins de  
Guerre  
de tous les conflits

Madame Claude DAYON  
Secrétaire Générale

UNION NATIONALE DU COMBATTANT  
18 rue de Vézelay  
75008 Paris

Caunes-Minervois, le 11 avril 2019

Monsieur le Président,

C'est en tant que Secrétaire Générale de la Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre (FNAPOG) que je m'adresse à vous sachant que le « Monde Combattant » rassemble tous ceux qui, anciens combattants, militaires, victimes civiles d'acte de guerre ou de terrorisme œuvrent pour la mémoire des conflits depuis 1914/1918.

Notre association travaille pour obtenir la reconnaissance **égalitaire** de tous les Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre de parents reconnus « Morts pour la France » des conflits de 14/18, 39/45, Indochine et Algérie (AFN).

Suite à deux décrets de 2000 et 2004, certains Pupilles, enfants de parents, déportés dans des Camps d'extermination ou dans des camps de concentration, ayant été torturés et sont décédés, ont obtenu une reconnaissance de la France. Ces deux décrets nous les approuvons totalement et ne voulons en aucun cas revenir sur cette reconnaissance.

Mais ces deux décrets ont créé une **inégalité** entre tous les Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre et là est notre combat.

La souffrance d'un enfant orphelin est la même quelle que soit la façon dont est mort son parent, la solitude, le manque d'amour, de conseil, de soutien d'un parent n'est pas différent, c'est l'absence totale de celui-ci qui déprime et affecte cet orphelin.

Afin d'obtenir la reconnaissance pour tous les Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre de ces conflits, nous souhaitons qu'un recensement officiel de la Nation de toutes ces personnes, qui sont actuellement âgées entre 65 et 95 ans voir peut-être plus, soit fait afin d'obtenir une aide qui leur permettra de terminer correctement leur vie sans les envoyer dans des EPHAD mouroirs. **Leurs parents sont morts pour la Défense et la Liberté de la France, ils sont morts aux côtés des survivants qui furent leurs compagnons de combat et qui ont eu la chance de revenir et de pouvoir élever et éduquer leurs enfants.**

L'Etat qui a adopté ces Pupilles ne doit pas les abandonner.

Nous avons adressé, lors du Grand Débat National, une demande pour que ce **recensement** se fasse officiellement, et **nous vous demandons votre soutien pour que celui-ci se réalise afin de pouvoir continuer notre combat.**

Vous remerciant pour le soutien apporté par votre Association, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Claude DAYON